



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 27 JUIN 2018

RESUME DES DELIBERATIONS

- 1 - **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2018**
- 2 - **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ACCORDÉES AU MAIRE**
- 3 - **COMPTES DE GESTION 2017 DU COMPTABLE PUBLIC - TOUS BUDGETS DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX**

Les comptes de gestion, tenus par le Comptable public pour l'année 2017 présentent un résultat cumulé de l'exercice 2017 de 3 654 356,07 € et sont décrits ci-dessous :

Le budget principal affiche donc un résultat d'exercice, en déficit, de 329 694,97 €, et un résultat de clôture en excédent de 3 090 091,63 €.

Le budget annexe du lotissement Alphonse Daudet affiche donc un résultat d'exercice, en excédent, de 27 502,50 € et un résultat de clôture en excédent de 44 001,69 €.

Le budget annexe du lotissement Les Fontaines affiche donc un résultat d'exercice, en excédent, de 139 279,44 € et un résultat de clôture en excédent 238 205,21 €.

Le budget annexe du lotissement Le Nôtre affiche donc un résultat d'exercice, en excédent, de 185 008,77 € et un résultat de clôture en excédent 282 057,54 €.

Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion des budgets de la Commune de Châteauroux pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs de la Commune de Châteauroux pour le même exercice.

- 4 - **COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL VILLE DE CHÂTEAUROUX**

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2017 du budget principal de la Ville de Châteauroux.

5 - AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 11 346 651,15 € (compte 1068)
- Affectation du solde d'investissement au déficit reporté : 8 256 559,52 € (ligne budgétaire D001).

6 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2018 - BUDGET PRINCIPAL VILLE DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°1 du Budget principal.

7 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT A. DAUDET

Le Conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe du lotissement communal Alphonse Daudet de l'exercice 2017.

8 - AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DAUDET

Le Conseil municipal décide d'affecter les résultats cumulés de la section de fonctionnement et de la section d'investissement comme suit :

- Affectation du solde de fonctionnement à l'excédent reporté : 12 694,00 € (ligne budgétaire R002)
- Affectation du solde d'investissement à l'excédent reporté : 31 307,69 € (ligne budgétaire R001)

9 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT A.DAUDET

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du budget annexe du lotissement communal A. Daudet.

10 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE NÔTRE

Le Conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe du lotissement communal Le Nôtre de l'exercice 2017.

11 - AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE NÔTRE

Le Conseil municipal décide d'affecter les résultats cumulés de la section de fonctionnement et de la section d'investissement comme suit :

- Affectation du solde de fonctionnement à l'excédent reporté : 8 701,94 € (ligne budgétaire R002)
- Affectation du solde d'investissement à l'excédent reporté : 273 335,60 € (ligne budgétaire R001)

12 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE NÔTRE

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du budget annexe du lotissement communal Le Nôtre.

13 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES FONTAINES

Le Conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe du lotissement communal Les Fontaines de l'exercice 2017.

14 - AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES FONTAINES

Le Conseil municipal décide d'affecter les résultats cumulés de la section de fonctionnement et de la section d'investissement comme suit :

- Affectation du solde de fonctionnement à l'excédent reporté : 72 804,42 € (ligne budgétaire R002)
- Affectation du solde d'investissement à l'excédent reporté : 165 400,79 € (ligne budgétaire R001)

15 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2018 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES FONTAINES

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du budget annexe du lotissement communal Les Fontaines.

16 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND ENTRE LA RUE DU CHAMP AUX PAGES ET LE BOULEVARD LA VALLA À CHÂTEAUX - 2ÈME PHASE DE TRAVAUX - MODIFICATIONS APPORTÉES CONCERNANT LA SIGNATURE DES MARCHÉS PAR LE COORDONNATEUR DU GROUPEMENT.

Afin de fluidifier le fonctionnement du groupement et pallier une modification de la composition de la Commission d'appel d'offres *ad hoc*, le Conseil municipal complète les dispositions de la convention initiale et du 1^{er} addendum en :

- Autorisant le coordonnateur (Châteauroux Métropole) à signer les marchés au nom et pour le compte de la Ville de Châteauroux, ainsi que ses éventuels avenants
- Autorisant Monsieur le Maire de Châteauroux ou son représentant à signer l'addendum n° 2 à la convention

17 - RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE GAMBETTA - APPROBATION DE LA SIGNATURE DES MARCHÉS

Dans le cadre du programme de rénovation de son centre historique, la Ville de Châteauroux procède au réaménagement de la place Gambetta.

Les lots ont été attribués aux entreprises suivantes :

- Lot n°4 : Gros œuvre/maçonnerie
Entreprise Roger Désiré- 36250 SAINT-MAUR pour un montant de 26 080,34 € HT
- Lot n°5 : Construction métallique/Serrurerie/Couverture métallique
Déclaré sans suite

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les marchés correspondants, avec les sociétés retenues pour les montants indiqués ci-dessus.

18 - RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUX MÉTROPOLE ET DE LA VILLE DE CHÂTEAUX POUR L'ANNÉE 2017

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

19 - PERSONNEL MUNICIPAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2018

Le Conseil municipal modifie le tableau des effectifs au titre de l'année 2018 approuvé par le Conseil municipal du 20 décembre 2017.

20 - RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Au sein du Conservatoire à Rayonnement Départemental, la démission d'un Assistant d'Enseignement Artistique assurant la fonction d'accompagnement au piano des élèves chanteurs et instrumentistes, a conduit la collectivité à le remplacer.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au recrutement d'un agent contractuel pour le poste d'Assistant d'Enseignement Artistique et à signer le contrat de travail à durée déterminée de 12 mois, à compter du 3 septembre 2018.

21 - MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Le Conseil municipal prend acte des actions engagées par la Ville de Châteaux et l'Agglomération Châteaux Métropole, pour se conformer aux dispositions réglementaires.

22 - ADHÉSION AU LABEL "VILLE PRUDENTE"

La Ville de Châteaux souhaite adhérer au Label « Ville Prudente » engagé par la Prévention Routière.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à adhérer à ce label.

23 - DÉSHÉBAGE DES COLLECTIONS DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES ET VENTE PERMANENTE DE DOCUMENTS

Le Conseil municipal autorise pour 2018 la mise en œuvre de la politique de régulation des collections, par les équipes du réseau des bibliothèques de Châteaux et la mise en place, dès le 1^{er} septembre, de cette vente permanente de documents, approuve le règlement et autorise son application.

24 - CONVENTION PÉDAGOGIQUE ENTRE LA VILLE D'ARGENTON-SUR-CREUSE ET LA VILLE DE CHÂTEAUX CONCERNANT LES EXAMENS INSTRUMENTAUX

Afin d'harmoniser les examens entre la Ville d'Argenton-sur-Creuse pour son école municipale Rose Féart de Musique et de Danse et la Ville de Châteaux pour son Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique, de Danse et d'Art dramatique, il convient de signer une convention pédagogique entre les deux collectivités.

Le Conseil municipal approuve l'application de cette convention à partir de l'année scolaire 2017-2018 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

25 - RÈGLEMENTS INTÉRIEURS ET PLAN D'ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ ET DES SECOURS (P.O.S.S.) DE LA BAIGNADE ET DE LA BASE NAUTIQUE DU SITE DE BELLE-ISLE.

Afin de mettre à jour les modalités d'accès et les procédures de surveillance sur le site de Belle-Isle (en particulier, les plans descriptifs des zones de surveillance et des secteurs d'interventions, les consignes particulières d'organisation de la surveillance, les procédures internes de sécurité et les conduites à tenir en cas d'accident), il est nécessaire de revoir le Plan d'Organisation de la Sécurité et des Secours (P.O.S.S.) de la baignade. Par ailleurs, des règlements intérieurs pour la base et la baignade de Belle-Isle doivent être créés.

Le Conseil municipal approuve les règlements intérieurs de la base et de la baignade et le P.O.S.S. de la baignade de Belle-Isle.

26 - FONDS SPORTIF : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES CASTELROUSSINES

Le Conseil municipal affecte la somme de 1 500 € selon la répartition figurant au tableau ci-dessous.

Nom de l'association	Date	Manifestation	Budget de la manifestation	Subvention demandée	Subvention proposée
La Berrichonne Tennis de Table	28/04/18	Tournoi régional de tennis de table	6 000	1 500	700
Triathlon Club Châteauroux Métropole 36	Du 22/05/18 au 25/05/18	Participation de 5 jeunes au Championnat de France UNSS de Triathlon en Corse	2 500	2 209	800
				Total :	1 500

27 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION MOTS'Z'ARTS AU TITRE DE L'ANNÉE 2018

Un montant de 1 000 euros a été placé en crédits réservés au Budget Primitif 2018 pour l'association Mots'z'arts.

Le Conseil Municipal attribue la somme de 300 euros à l'association Mots'z'arts et valide la réaffectation des crédits.

28 - AFFECTATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE EN 2017

La Ville de Châteauroux a perçu, pour l'année 2017, une Dotation de solidarité urbaine (DSU) d'un montant de 2 346 146 €.

Le Conseil municipal de prendre acte du tableau des opérations financées en 2017 grâce à la Dotation de solidarité urbaine (DSU).

29 - RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES DE CHÂTEAUROUX

A l'heure actuelle, 172 enfants demeurant hors Châteauroux dont 59 élèves en maternelle et 113 élèves en élémentaire bénéficient des structures scolaires

castelroussines et diverses communes et communautés de communes participent aux charges de fonctionnement.

Il est proposé de continuer à mettre en application l'article L.212-8 du Code de l'Education précité à compter du 1^{er} juillet 2018 pour les nouvelles dérogations. Pour cela, la contribution demandée aux communes et communautés de communes est fixée de la manière suivante :

- par enfant en élémentaire : après approbation du compte administratif 2016, le coût d'un élève scolarisé en élémentaire publique entraîne une participation de 348,17 €.
- par enfant en maternelle : après approbation du compte administratif 2016, le coût d'un élève scolarisé en maternelle publique entraîne une participation de 696,53 €.

Le Conseil municipal approuve le principe de cette participation, fixe aux sommes précitées et révisé suivant les modalités et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions à venir avec les communes et communautés de communes concernées.

30 - MODIFICATION DU RYTHME DE TRAVAIL ANNUALISÉ DES AGENTS SPÉCIALISÉS DES ECOLES MATERNELLES (A.T.S.E.M.) EN VUE DU RETOUR À LA SEMAINE DE 4 JOURS

Dans le cadre du décret 2017-1108 du 27 juin 2017, la Ville de Châteauroux a proposé lors du Conseil Municipal du 20 décembre 2017, un retour à la semaine de 4 jours pour les rythmes scolaires.

Le Conseil municipal donne un avis favorable sur le nouveau rythme de travail et le règlement des A.T.S.E.M.

31 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS À L'EXTERNAT MÉDICO-ÉDUCATIF PAR LA RESTAURATION MUNICIPALE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de fourniture de repas à l'externat médico-éducatif par le Service restauration municipale pour la période allant du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2021.

32 - MODIFICATION DES TARIFS 2018 POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE

Suite à une erreur matérielle, il est nécessaire de modifier les tarifs suivants, dont le taux de T.V.A. est de 10 % :

	H.T.	T.T.C.
- Restauration adultes :		
Repas personnel municipal et autres convives	4.55	5.00
Salariés d'Orange SA bénéficiaires d'une subvention majorée	3.10	3.41
Salariés d'Orange SA bénéficiaires d'une subvention simple	4.10	4.51
Repas confectionnés en liaison froide par l'UPC et vendus à des collectivités, établissements publics ou associations (y compris le portage à domicile) :		
Repas sans pain	4.05	4.46

Le Conseil municipal approuve les modifications.

33 - CRÉATION D'UN PARVIS ET AMÉNAGEMENT DU SECTEUR GARE - VALIDATION DE L'AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le Conseil municipal valide le montant définitif du coût prévisionnel des travaux pour création du parvis et l'aménagement du secteur gare sur lequel s'engage le maître d'œuvre à 2 495 168,18 € HT, et valide le montant de la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre qui s'élève à 172 166,44 € HT et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 au marché M17-065VDC prenant en compte ces modifications.

34 - AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS DE TRAVAUX DU FUTUR GYMNASÉ MONDON

En mai 2008, le gymnase André Mondon a été totalement détruit par un incendie.

Ce gymnase, situé impasse Marcel Cerdan, était principalement utilisé par le collège Rosa Parks, mais également par les écoles et les associations du quartier Saint-Jean.

Aujourd'hui, la Ville de Châteauroux envisage la reconstruction d'une salle de sports au même emplacement.

L'ensemble des marchés de travaux est estimé à 1 700 000 € H.T.

La répartition des lots est la suivante :

- Lot 1 – Gros œuvre – VRD,
- Lot 2 – Charpente bois – couverture - bardage,
- Lot 3 – Menuiseries extérieures bois/alu et acier,
- Lot 4 – Plâtrerie,
- Lot 5 – Menuiseries intérieures bois,
- Lot 6 – Electricité,
- Lot 7 – Plomberie – chauffage – ventilation,
- Lot 8 – Peinture,
- Lot 9 – Sols souples sportifs,
- Lot 10 – Carrelage – faïence.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à poursuivre la procédure selon les dispositions et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les futurs marchés qui découleront à l'issue de la procédure.

35 - TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE : ACTUALISATION DES TARIFS MAXIMAUX APPLICABLES EN 2019

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à reconduire les tarifs en vigueur et à les appliquer à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Dispositifs publicitaires et préenseignes	non numériques	numériques
Superficie ≤ 50 m ²	15,40 €	46,20 €
Superficie > 50 m ²	30,80 €	92,40 €
Enseignes		
Somme des superficies ≤ 12 m ²	exonération	
Somme des superficies > 12 m ² et ≤ 50 m ²	30,80 €	
Sommes des superficies > 50 m ²	61,60 €	

36 - CONVENTION D'OCCUPATION AU PROFIT DU SDEI - SITE BALSAN

Dans le cadre des travaux de dissimulation du réseau électrique basse tension, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre a sollicité une servitude de passage sur les parcelles communales cadastrées DN 27, 36, 615, 955, 990, 991 situées avenue François Mitterrand à Châteauroux.

Considérant l'intérêt des travaux pour la Ville de Châteauroux et l'impact mineur sur les propriétés communales, Le Conseil municipal autorise la création d'une servitude de passage au profit du SDEI sur les parcelles cadastrées DN 27, 36, 615, 955, 990, 991 à Châteauroux et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

37 - CONCLUSION D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF

La SAOS La Berrichonne-Football a émis le souhait de pouvoir regrouper sur le site du complexe sportif de Gaston Petit à Châteauroux son centre d'hébergement et de formation professionnelle, actuellement installé à La Tremblère sur la commune d'Arthon.

Ce projet nécessite la construction de bâtiments d'une surface totale d'environ 2.000 m² situés en bordure de l'avenue de La Châtre, entre le stade Gaston Petit et le terrain d'entraînement sur des terrains municipaux.

Ces bâtiments permettront l'accueil des équipes professionnelles et amateurs, les bureaux administratifs, les salles de classe, les locaux sportifs, les salles de musculation, spa, vestiaires, ainsi que des locaux techniques. Ils permettront également l'hébergement des élèves stagiaires.

La SAOS a souhaité confier la réalisation de ce projet estimé à 3 300 000€ à la société Scalix qui se chargera de la réalisation et du financement de l'opération. La SAOS sera locataire des locaux.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le bail emphytéotique administratif ou tout acte à intervenir en ce sens.

38 - ACQUISITION CHAMBON - MONSIEUR ALLARD

Monsieur Pierre Allard est propriétaire de diverses parcelles dans le quartier de Chambon. L'ensemble de ces propriétés présente un intérêt pour la collectivité.

Références cadastrales	Surface	Valeur / m ²	Proposition	Zonage
AV 67	1 250	7,00 €	8 750,00 €	1 AUp – N
AV 85	710	10,00 €	7 100,00 €	1 AUp
AV 123	1 342	10,00 €	13 420,00 €	1 AUp
AV 113	914	7,00 €	6 398,00 €	1 AUp
AV 60	287	3,50 €	1 004,50 €	N
AV 66	1 102	3,50 €	3 857,00 €	N

Monsieur Allard a accepté la proposition en précisant que les acquisitions seraient réalisées en 2 temps :

- parcelle AV 123 sur l'année 2018,
- le surplus en janvier 2019.

Le Conseil municipal approuve l'acquisition des parcelles propriété de Monsieur Allard aux conditions ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir.

39 - ACQUISITION LES FERRANDES - CONSORTS JOUHET

Les consorts Jouhet sont propriétaires d'un jardin sis lieu « Les Ferrandes ». Cette parcelle cadastrée section AV 126 pour une contenance de 713 m² est comprise dans le périmètre de la zone d'urbanisation future du quartier de Bitray.

Les consorts Jouhet ont accepté le principe d'une cession de leur propriété moyennant le prix de 10 € / m² soit 7 130 €.

Le Conseil municipal autorise l'acquisition de la parcelle AV 126 au prix de 7 130 € toutes indemnités comprises et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

40 - ACQUISITION QUARTIER BALSAN - ENSEMBLE IMMOBILIER - LE FLOCKAGE

Le Conseil municipal autorise l'acquisition du site Le Flockage pour l'euro symbolique étant précisé que la collectivité supportera l'intégralité des servitudes, charges, frais et plus généralement les contraintes afférentes à la dépollution des lieux cadastrés section DN 556, 557, 558, 559, 560, 562, 565 et 593 et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

Le Maire,

Gil Avérous